

Terrible décision de la CEDH : Elisabeth Wolff condamnée pour avoir dit que Mahomet était un pédophile

écrit par Christine Tasin | 27 octobre 2018



C'est énorme. De quoi faire la révolution dans toute l'Europe, non ?

Ils ont osé condamner une Autrichienne qui avait critiqué Mahomet, ayant rappelé qu'épouser à 56 ans une fillette de 6 ans c'était de la pédophilie.

Il est interdit de dire la vérité sur l'islam, tout simplement. Des fois que les musulmans soient froissés. Des fois que ces gens, si nombreux partout en Europe, ne cassent tout...

Condamnée en Autriche, elle avait fait appel, avait perdu en appel et attendait de la CEDH un peu de justice... Las ! Elle est à nouveau condamnée, et les raisons données font froid dans le dos. C'est la charia imposée à toute l'Europe :

Ce vendredi 25 octobre, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a validé la condamnation d'une femme autrichienne, en 2011, pour "dénigrement de doctrines

religieuses“. Pour justifier sa décision, la CEDH a invoqué la *“préservation de la paix religieuse en Autriche”*, et entériné le choix de la justice autrichienne de faire primer *“le droit des autres personnes à voir protéger leurs convictions religieuses”* sur *“le droit de la plaignante à la liberté d’expression”*.

<https://www.marianne.net/societe/nouveau-coup-d-eepee-de-la-cedh-l-encontre-de-la-libre-critique-des-religions>

Cette Autrichienne, nous la connaissons bien, c’est Elisabeth Wolff, qui était venue raconter son histoire aux Assises sur l’islamisation de nos pays en décembre 2018 (Assises organisées par Riposte laïque, Résistance républicaine et Bloc Identitaire) :

La video de son discours a disparu, supprimée de youtube par youtube...

Mais ici elle donnait une interview à Alain Wagner, en 2016, la video existe encore, pour le moment.

Mais quand on lit les attendus du tribunal correctionnel de Vienne, c’est une autre histoire, une histoire musulmane qui aurait pu être racontée par des juges musulmans. Il y est question de contexte, de mensonge, de dénigrement...

Les faits remontent à 2009. A l’époque, une Autrichienne intervient lors de deux séminaires publics, intitulés *“informations de base sur l’islam”*. Lors de ces réunions, elle use d’un ton provocateur pour critiquer la religion islamique. Évoquant le mariage de Mahomet avec Aïcha, une fille ayant épousé le prophète de l’islam avant sa puberté, l’anonyme Autrichienne aurait déclaré : *“Un homme de cinquante-six ans avec une fille de six ans (...), de quoi s’agit-il si ce n’est de pédophilie ?”* A la suite de ces déclarations, le tribunal correctionnel de Vienne a prononcé en 2011 une peine de 480 euros d’amende pour *“dénigrement de doctrine religieuse”*, estimant que la citoyenne poursuivie était *“certainement consciente que ses déclarations reposaient en partie sur des faits inexacts et de nature à susciter l’indignation »* et qu’elle *« n’avait pas donné à son auditoire des informations neutres sur le contexte historique, ce qui n’avait pas permis un débat sérieux sur la question”*.

La jurisprudence à tirer de la décision de la CEDH est terrible, terrifiante. C’est la condamnation systématique, dorénavant, de tous les islamophobes, de tous les lanceurs d’alerte sur l’islam qui voient disparaître toute possibilité

de recours après la justice pourrie et gangrenée des pays européens. Et cela au nom de la "paix sociale".

Ils ont gagné. A force d'émeutes, de bras de fer, d'occupations de rues... ils sont craints. Jusqu'à Strasbourg...

Ils ont imposé, de fait, le délit de blasphème. Gageons que Marwann Muhammad s'est poché au Champomy pour fêter ça...

Ce que les juges de la CEDH appelle "la paix religieuse" c'est l'occupation musulmane, qui impose ses repères, ses obligations, ses interdits... à tous, musulmans et non musulmans.

Oui, c'est la restauration du délit de blasphème. Officielle. Sans que les représentants du peuple aient voté pour cela.

Grandiose manipulation à l'échelle du continent.

Là où on est, si des Salvini ne sont pas élus partout en Europe, si l'UE n'est pas dissoute, si les peuples ne sont pas dans la rue et ne marchent pas avec leurs fourches sur Bruxelles, je ne vois pas comment on peut s'en sortir.

En réponse à l'ignoble décision de la CEDH de condamner une Autrichienne pour dénigrement de doctrine religieuse,

<https://www.marianne.net/societe/nouveau-coup-d-eepee-de-la-cedh-l-enco-ntre-de-la-libre-critique-des-religions>

Agissez !

Notre propos est d'essayer de peser afin que la chambre d'appel revienne sur cette décision qui, si elle faisant jurisprudence, mettrait toute l'Europe sous régime de charia afin d'éviter de susciter la violence des musulmans....

Je vous propose donc d'écrire en nombre à la CEDH une lettre courte, courtoise et polie, chaque lettre défendant 1 raison, une seule de relaxer Elisabeth Sabaditsch-Wolff .

Je pense qu'il ne faut pas noyer le lecteur par de longues lettres mélangeant tout. Elles ne seraient pas lues et pas prises en compte.

Si nous sommes des milliers à l'écrire, les choses pourront

évoluer, espérons-le.

Voici quelques exemples d'argumentation possibles, liste non limitative bien entendu :

Condamner Elisabeth Sabaditsch-Wolff c'est restaurer le délit de blasphème qui a pourtant été aboli dans toute l'Europe. Ce n'est ni cohérent ni judiciairement responsable.

Condamner Elisabeth Sabaditsch-Wolff par peur des musulmans, c'est accepter que les musulmans imposent à tous leurs règles, leurs obligations et interdits et interdire la liberté d'expression aux autres. C'est très injuste et dangereux.

Condamner Elisabeth Sabaditsch-Wolff c'est condamner Voltaire, Rushdie, Asia Bibi et Charlie Hebdo. Un tribunal européen peut-il établir de telles jurisprudences alors que l'UE défend la liberté religieuse et la liberté d'opinion ?

Condamner Elisabeth Sabaditsch-Wolff c'est imposer l'islam à tous, musulmans et non musulmans. La CEDH accepterait-elle de voir les chrétiens imposer le respect de leur sens du sacré aux musulmans , aux juifs et aux athées ?

Condamner Elisabeth Sabaditsch-Wolff c'est encourager les musulmans à devenir de plus en plus violents afin d'imposer non seulement le délit de blasphème à propos de l'islam, mais aussi, pour les plus radicaux, le voile à toutes les femmes. Si l'on cède au chantage de la violence, l'Europe sera mise à feu et à sang jusqu'à ce que chaque pays devienne officiellement un pays musulman. Et alors, il ne sera plus question de protéger les minorités des pays d'Europe.

A envoyer à

COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

CONSEIL DE L'EUROPE
67075 STRASBOURG CEDEX
FRANCE

<http://resistancerepublicaine.com/2018/10/28/on-a-3-mois-pour-empêcher-que-l'arrêt-de-la-cedh-ne-devienne-définitif-a-vos-plumes/>